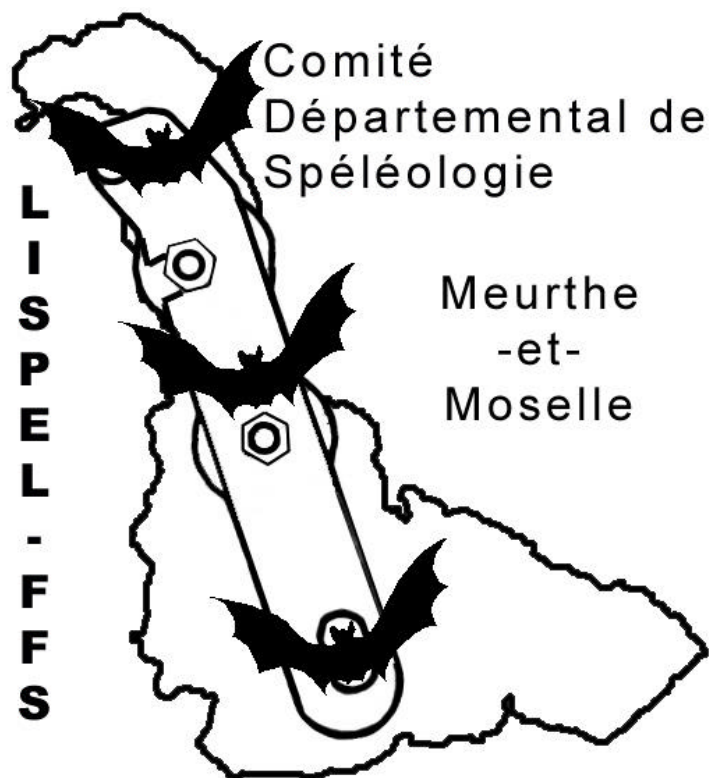


Assemblée Générale 2005

du Comité Départemental

de Spéléologie

de Meurthe et Moselle



Le CDS-54 a pour buts (article 1 des statuts) :

- La promotion de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.
- La coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la F.F.S. dans le département de Meurthe et Moselle.
- L'union de toutes personnes pratiquant ou étudiant la spéléologie et les disciplines connexes.
- La recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et des disciplines connexes, la protection du monde souterrain et de son environnement.
- L'organisation, seul ou associé de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou les disciplines connexes.
- La défense des intérêts de ses membres.

S O M M A I R E

1 - Statuts.....	5
2 - Règlement intérieur.....	9
3 - Reconnaissance fédérale du CDS.....	11
4 - Renseignements statistiques du CDS.....	13
5 - Rapport moral.....	19
6 - Rapport d'activités.....	21
7 - Rapport financier.....	23
8 - Inventaire des matériels au 31 décembre.....	25
9 - Liste des clubs et représentation.....	27
10 - Les adresses utiles.....	29
Annexe 1 : comptes-rendus des réunions de CD.....	35

1 - Statuts

TITRE I : BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1

L'association dite Comité Départemental de Spéléologie 54 est un organisme décentralisé de la Fédération Française de Spéléologie. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et le représentant exclusif de la F.F.S. auprès de ses membres au niveau départemental.

Le C.D.S. 54 a pour but :

- La promotion de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.
- La coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la F.F.S. dans le département de Meurthe et Moselle.
- L'union de toutes personnes pratiquant ou étudiant la spéléologie et les disciplines connexes.
- La recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et des disciplines connexes, la protection du monde souterrain et de son environnement.
- L'organisation, seul ou associé de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou les disciplines connexes.
- La défense des intérêts de ses membres.

Le C.D.S. concourt à l'éducation physique et morale de la jeunesse.

L'association a son siège social 1 rue de Lorraine 54400 COSNES ET ROMAIN.

Le siège social peut-être transféré dans une autre commune de l'aire géographique de compétence du C.D.S., sur simple décision du comité directeur.

ARTICLE 2

Le C.D.S 54 est composé de tous les membres, personnes physiques ou morales, fédérés à la F.F.S. dans le département de Meurthe-et-Moselle conformément à l'article 2 des statuts de la F.F.S.

Est membre individuel toute personne physique domiciliée dans le département et affiliée à la F.F.S. au titre de "membre individuel".

Est membre de club toute personne physique affiliée à la F.F.S., et membre d'un club dont le siège social est situé, dans le département.

ARTICLE 3

L'affiliation au C.D.S. est liée à l'affiliation à la F.F.S. conformément à l'article 3 des statuts de la F.F.S.

ARTICLE 4

La qualité de membre du C.D.S. 54 se perd avec celle de membre de la F.F.S. conformément à l'article 5 des statuts de la F.F.S., et dans le cas où les conditions des alinéas 2 ou 3 de l'article 2 des présents statuts ne seraient plus remplies.

ARTICLE 5

Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés au C.D.S, aux membres licenciés de ces groupements, et aux membres licenciés individuels du C.D.S. sont fixées par le règlement intérieur de la F.F.S. et par l'article 6 de ses statuts.

ARTICLE 6

Les moyens d'action du C.D.S. sont :

- La mise en place de toutes structures chargées de réaliser chaque type d'activités fédérales répondant aux buts fixés (commissions en relation avec les commissions nationales.).
- Les relations avec les administrations et collectivités départementales, avec les personnes physiques ou morales ayant un rapport avec les objectifs poursuivis.
- L'organisation de congrès ou autres manifestations départementales pour promouvoir la spéléologie dans le cadre de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.
- La mise en œuvre d'actions de formation (stages), etc.

TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 7

L'assemblée générale départementale se compose de représentants élus pour 4 ans par les groupements sportifs et l'association départementale des individuels. Ces représentants doivent être licenciés à la fédération.

Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le groupement sportif selon le barème suivant:

- de 1 à 10 = 1 représentant
- de 11 à 20 = 2 représentants
- de 21 à 30 = 3 représentants, etc.

Sont éligibles comme représentants à l'A.G. départementale tous les membres majeurs et licenciés depuis au moins 1 an.

Peuvent assister à l'A.G., avec voix consultative tous les licenciés du département conformément à l'article 2 des présents statuts.

ARTICLE 8

L'assemblée générale est convoquée par le Président du C.D.S.

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'assemblée générale représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur, sauf lorsque ce sont les membres de l'A.G. qui ont demandé la convocation.

L'assemblée Générale définit, oriente et contrôle la politique du C.D.S, dans le respect de l'éthique et de la politique générale de la F.F.S.. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière du C.D.S. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le projet de budget.

Elle désigne conformément au règlement intérieur du C.S.R. ses représentants à l'A. G. régionale.

Les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

ARTICLE 9

L'A.G. est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations des biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans. Elle décide seule des emprunts.

Les procès verbaux de l'assemblée générale et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de l'aire géographique de compétence, au C.S.R. et à la F.F.S.

TITRE III : ADMINISTRATION

SECTION I - Le Comité Directeur

ARTICLE 10

Le C.D.S. est administré par un Comité Directeur de douze membres qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale ou à un autre organe de la fédération. Le comité Directeur suit l'exécution du budget.

Ne peuvent être élues au comité directeur :

1 - Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales.

2 - Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.

3 - Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

4 - Les personnes licenciées depuis moins de deux ans.

Le comité directeur doit comprendre au moins un médecin licencié un jeune de moins de vingt six ans et un éducateur sportif titulaire d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions définies à l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée et exerçant de telles fonctions.

La représentation des féminines au comité directeur est assurée pour cette catégorie par l'obligation de lui attribuer au moins un siège, si le nombre de licenciées est inférieur à 10% du nombre total des personnes licenciées dans le C.D.S., et un siège supplémentaire par tranche de 10% au delà de la première.

ARTICLE 11

L'assemblée générale peut mettre fin au mandat du comité directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- 1 - L'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix.
- 2 - Les deux tiers des membres de l'assemblée générale doivent être présents ou représentés.
- 3 - La révocation du comité directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

ARTICLE 12

Le comité directeur se réunit trois fois par an.

Il est convoqué par le Président du C.D.S.. La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart des membres.

Le comité directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

SECTION II - Le Président et le Bureau

ARTICLE 13

Dès l'élection du comité directeur, l'assemblée générale élit le Président du C.D.S.

Le Président est choisi parmi les membres du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 14

Après l'élection du Président par l'assemblée générale, le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin secret, un bureau dont la composition est fixée par le règlement intérieur et qui comprend au moins un Président Adjoint, un Secrétaire Général et un Trésorier.

Le mandat du bureau prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 15

Le Président du C.D.S. préside les assemblées générales, le Comité directeur et le bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le C.D.S. dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux, notamment pour la défense et la protection du milieu souterrain et de son environnement.

ARTICLE 16

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du bureau élu au scrutin secret par le Comité Directeur.

Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le Comité Directeur, l'assemblée générale élit un nouveau président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

SECTION III - Autres organes du C.D.S.

ARTICLE 17

Le Comité Directeur peut instituer toutes les commissions dont la création lui paraît nécessaire. Elles doivent l'être conformément aux statuts et au règlement intérieur de la F.F.S. et la nomination de leur responsable doit répondre aux règles définies par le règlement intérieur des commissions nationales fédérales.

TITRE IV : DOTATIONS ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 18

Les ressources annuelles du C.D.S. comprennent :

- 1 - Les produits des licences et des manifestations.
- 2 - Les cotisations et souscriptions de ses membres.
- 3 - Les subventions de l'état et des collectivités territoriales et des établissements publics.
- 4 - Les ressources créées à titre exceptionnel s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente.
- 5 - Le produit des rétributions perçues pour services rendus.

ARTICLE 19

La comptabilité du C.D.S. est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation et le résultat de l'exercice.

ARTICLE 20

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité Directeur ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'assemblée générale, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'assemblée générale quinze jours au moins avant la date fixée pour la nouvelle réunion. L'A.G. statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 21

L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution du C.D.S. que si elle est convoquée à cet effet.

Le Comité Directeur doit auparavant en avoir avisé l'assemblée générale de la Fédération Française de Spéléologie.

Elle se prononce dans les conditions prévues par les 3ème et 4ème alinéas de l'article 20 ci-dessus.

ARTICLE 22

En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du C.D.S.

ARTICLE 23

Les délibérations de l'A.G. concernant la modification des statuts, la dissolution du C.D.S. et la liquidation des biens sont adressées sans délai au Président de la F.F.S.

TITRE V : SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 24

Le Président du C.D.S. ou son délégué fait connaître dans les trois mois à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du C.D.S.

Il les communique également au siège de la F.F.S.

ARTICLE 25

Le règlement intérieur est préparé par le Comité Directeur et adopté par l'assemblée générale.

ARTICLE 26

Les présents statuts ont été adoptés le 3 mai 1997 par l'assemblée générale du C.D.S 54, après avis favorable de la commission statuts et règlements fédéraux de la F.F.S., qui a reçu pouvoir à cet effet. Ils abrogent et remplacent ceux en vigueur jusqu'à cette date.

Cosnes et Romain, le 8 Mai 1997.

2 - Règlement intérieur

TITRE I - COMPOSITION

ARTICLE 1

Tout membre du C.D.S. 54 s'engage à respecter la déontologie spéléologique telle qu'elle peut-être définie par l'Assemblée Générale de la F.F.S.

ARTICLE 2

Le C.D.S. 54 se compose :

- de membres actifs,
- de membres d'honneur

tels qu'ils sont définis à l'article 2 du règlement intérieur de la F.F.S.

TITRE II - ADMINISTRATION

SECTION I - L'Assemblée Générale

ARTICLE 3

Le nombre de représentants élus des clubs à l'Assemblée Générale du C.D.S. 54 est calculé selon le barème prévu à l'article 7 des statuts.

Le nombre de licenciés pris en compte pour le calcul est celui inscrit au 31 Décembre de l'année précédente sur le listing fédéral.

ARTICLE 4 - Convocation à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale a lieu chaque année à une date fixée par le Comité Directeur.

La convocation à l'A.G. doit être portée à la connaissance de toutes personnes ayant droit de vote par l'intermédiaire des clubs; ceci au moins un mois à l'avance.

Cette convocation précise l'ordre du jour.

ARTICLE 5 - Fonctionnement de l'Assemblée Générale

Les décisions sont prises à la majorité simple, sauf en ce qui concerne les modifications de statuts. Il n'y a pas de vote par correspondance.

Lors des Assemblées Générales, chaque délégué représentant de groupements sportifs ne peut avoir plus de deux procurations.

ARTICLE 6 - Vérificateurs aux comptes

L'Assemblée Générale élit chaque année deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice en cours.

SECTION II - Le Comité Directeur

ARTICLE 7 - Composition du Comité Directeur

Le Comité Directeur est composé de douze membres minimum comportant entre autres :

- un médecin,
- un jeune de moins de vingt-six ans,
- un éducateur sportif titulaire d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions définies à l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée et exerçant de telles fonctions,
- et au moins une représentante féminine par tranche de 10 % de licenciées du C.D.S. à la Fédération.

L'appel de candidatures a lieu au moins trois mois avant la date de l'Assemblée Générale. Les dates d'appel et de clôture de dépôt de candidatures devront être séparées par un délai d'au moins trente jours.

Les candidatures doivent être expédiées au siège du C.D.S. au plus tard le jour de la clôture à minuit.

Les élections au Comité Directeur se font au scrutin uninominal. Sont proclamés élus les 12 premiers candidats les mieux classés à l'issue du scrutin, sous réserve de respecter le quota de représentants statutaires (médecin, éducateur sportif et

féminine). En cas contraire, il sera procédé au déclassement du ou des candidats élus les moins bien classés au profit des candidats les mieux classés des catégories insuffisamment représentées.

ARTICLE 8 - Rôle du Comité Directeur

Le Comité Directeur administre le C.D.S., selon la politique définie par l'Assemblée Générale, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie fédérale.

Les réunions du Comité Directeur sont présidées par le Président ou, en son absence, par le Président Adjoint.

ARTICLE 9 - Fonctionnement du Comité Directeur

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Si celle-ci n'est pas atteinte, les décisions sont prises à la majorité simple après une nouvelle discussion. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Comité Directeur absent, sans motif impérieux à deux séances consécutives peut être radié de son poste.

ARTICLE 10 - Sanctions disciplinaires

Elles sont définies par l'article 6 des statuts de la F.F.S. et par le règlement disciplinaire.

Les conditions de demande d'une sanction à l'encontre d'un licencié ou d'un groupement sportif sont définies à l'article 12 du règlement intérieur de la F.F.S.

ARTICLE 11

L'interruption prématurée du mandat du Comité Directeur par l'Assemblée Générale entraîne le recours à de nouvelles élections dans un délai de trois mois maximum après le dépôt de la motion.

SECTION III - Le Bureau

ARTICLE 12 - Composition du Bureau

Le Bureau est composé d'un Président, d'un Président Adjoint, d'un secrétaire, d'un trésorier. Les membres du Bureau, excepté le Président, sont élus par le Comité Directeur en son sein, poste par poste, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour; et, à la majorité simple au deuxième tour.

TITRE III - ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INDIVIDUELS

ARTICLE 13

Il existe au sein du C.D.S. une association de fait regroupant les individuels, et dénommée Association Départementale des Individuels de Meurthe et Moselle.

Cette association leur permet d'être représentés aux Assemblées Générales du département, dans les mêmes conditions que n'importe quels autres licenciés de groupements sportifs.

ARTICLE 14

Les élections des représentants de l'A.D.I. à l'Assemblée Départementale sont organisées tous les 4 ans, par le C.D.S.

Le nombre de ses représentants est calculé selon le même barème que celui des représentants des groupements sportifs (article 7 des statuts).

Le vote a lieu par correspondance, chaque individuel disposant d'une voix.

Les candidats les mieux placés sont déclarés élus, dans la limite des postes à pourvoir.

ARTICLE 15

Le présent règlement annule et remplace le précédent et toute disposition prise antérieurement par le Comité Directeur concernant le fonctionnement du C.D.S.

Cosnes et Romain, le 8 Mai 1997.

3 - Reconnaissance fédérale du CDS

4 - Renseignements statistiques du CDS

Effectif 2004 :

Nombre de clubs : 9

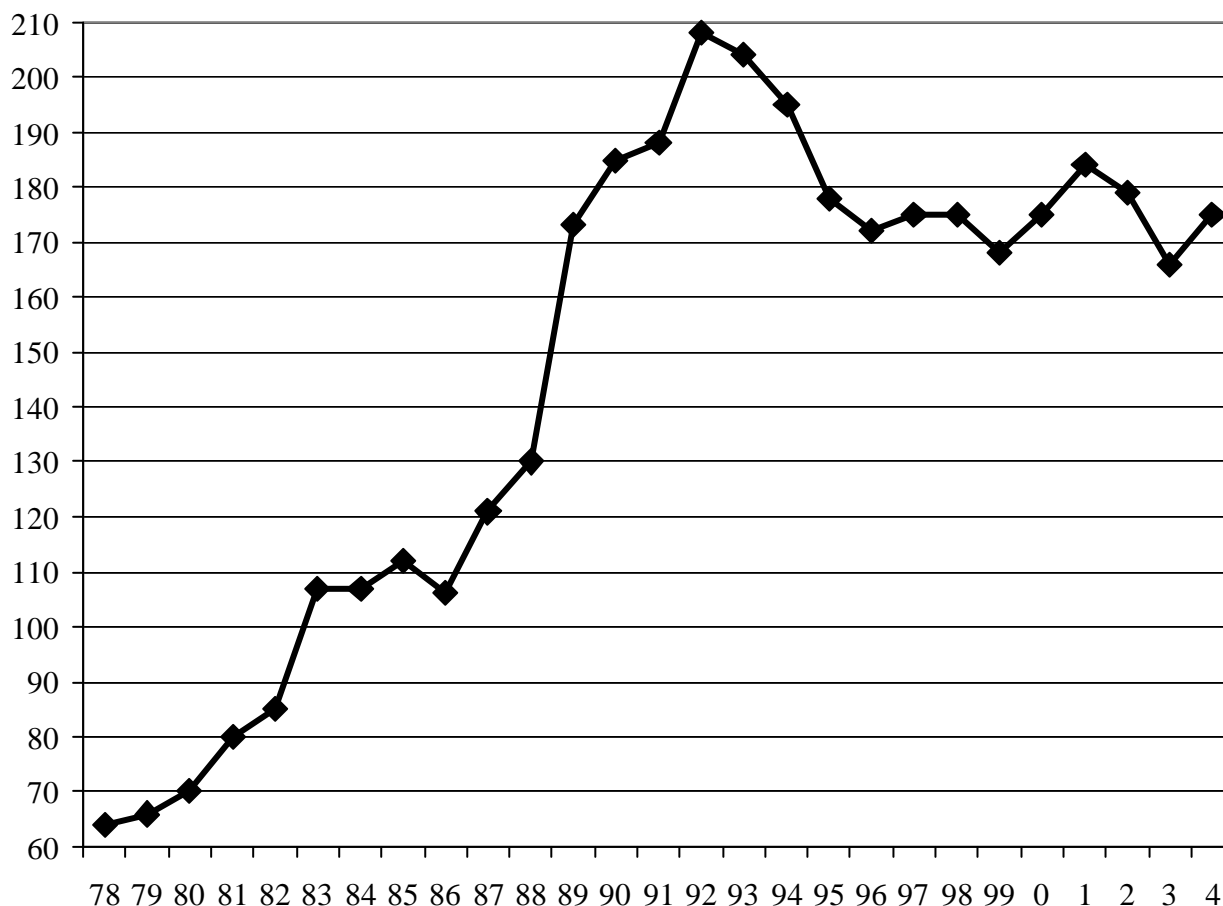
Nombre de licenciés : 175 dont 3 individuels

Le taux des individuels se monte à 1,7 % de l'effectif total.

Parmi les 19 plus gros CDS (représentants 50,2 % des licenciés) on constate que le CDS-54 est le 4^e en terme de licenciés de club, le 1^{er} étant le Doubs avec 1 individuel pour 192 membres de clubs.

Évolution des effectifs depuis 1978 :

Année	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	0	1	2	3	4
Clubs	8	8	7	8	7	11	11	11	11	11	11	11	10	10	10	10	10	10	10	10	9	9	9	9	10	9	9
Licenciés	64	66	70	80	85	107	107	112	106	121	130	173	185	188	208	204	195	178	172	175	175	168	175	184	179	166	175



Membres de clubs, individuels et féminisation :

Association	Nombre de clubs	Nombre de fédérés	Fédérés par Club	Fédérés individuels	Total Fédérés	Nombre de femmes	Taux de féminité	Rang fédéral
ASDUN	1	11	11	-	11	2	18,2 %	-
ASPA	1	26	26	-	26	10	38,5 %	-
ASSCA	1	6	6	-	6	2	33,3 %	-
CLRS	1	10	10	-	10	1	10,0 %	-
GS-CAF	1	8	8	-	8	3	37,5 %	-
GSL	1	5	5	-	5	0	0,0 %	-
SCL	1	26	26	-	26	4	15,4 %	-
SS-USBL	1	8	8	-	8	1	12,5 %	-
USAN	1	72	72	-	72	25	34,7 %	-
Individuels	-	-	-	3	3	1	33,3 %	-
CDS-54	9	172	19,1	3	175	49	28,0 %	10^e
CDS-55	4	31	7,5	0	31	3	9,7 %	83^e
CDS-57	5	111	22,2	2	113	19	16,8 %	64^e
CDS-88	6	59	9,3	0	59	10	16,9 %	63^e
LISPEL	24	376	15,7	5	378	81	21,4 %	(10^e R.)
FFS	373	7283	19,5	237	7520	1571	20,9 %	-

Le CDS-54 se trouve au 10^e rang des CDS pour le taux de présence féminine (derrière le CDS-77 – Seine-et-Marne – 1^{er} avec 26 femmes pour 35 hommes soit 42,6 % , le CDS-29 – Finistère – avec 9 femmes pour 14 hommes soit 39,1 %...) mais c'est le 1^{er} des CDS de plus de 100 licenciés (devant le CDS-66 – Pyrénées Orientales – avec 45 femmes pour 116 hommes soit 28,0%).

La Meurthe-et-Moselle participe activement à la féminisation de la spéléologie puisque c'est le 4^e département en nombre de femmes (1^{er} les Bouches du Rhône – CDS-13 – avec 78 femmes, 2^e l'Hérault – CDS-34 – avec 67 et 3^e le Rhône – CDS-69 – avec 60). La Meurthe-et-Moselle fournit ainsi 3,1 % des féminines de France.

Répartition en fonction des âges :

Association	14 ans et -	15 - 17 ans	18 - 21 ans	22 - 29 ans	30 - 39 ans	40 - 49 ans	50 ans et +	TOTAL
ASDUN	1	0	0	1	0	4	5	11
ASPA	3	5	2	0	4	11	1	26
ASSCA	0	0	0	0	3	3	0	6
CLRS	1	0	0	0	1	4	4	10
GS-CAF	0	0	1	2	2	2	1	8
GSL	0	0	0	0	1	1	3	5
SCL	9	0	0	4	5	8	0	26
SS-USBL	0	1	0	1	1	1	4	8
USAN	5	3	5	18	19	14	8	72
Individuels	0	0	0	0	0	2	1	3
CDS-54	19	9	8	26	36	50	27	175
CDS-55	0	0	4	10	7	5	5	31
CDS-57	9	3	6	10	25	40	20	113
CDS-88	0	1	4	7	11	23	13	59
LISPEL	28	13	22	53	79	118	65	378
FFS	Statistique indisponible.							

Situation globale en âges :

Association	Â G E			
	minimum	moyen	médian	maximum
ASDUN	14	43,6	45	56
ASPA	8	31,2	36	50
ASSCA	30	39,2	40	47
CLRS	12	46,4	49	71
GS-CAF	19	37,3	38	57
GSL	36	48,8	52	59
SCL	11	28,5	32	46
SS-USBL	16	42,1	48	59
USAN	8	33,3	30	90
<i>Individuels</i>	40	43,3	40	50
CDS-54	8	35,1	34	90
CDS-55	19	35,2	33	78
CDS-57	9	38,3	41	73
CDS-88	15	41,0	42	75
LISPEL	8	36,9	39	90
FFS	Statistique indisponible.			

(lexique : âge médian : la moitié de l'effectif est d'âge inférieur)

Représentation des mineurs et des jeunes :

Association	Fédérés	Mineurs	Mineurs / Fédéré	Jeunes (21 ans et -)	Jeunes / Fédéré	Rang fédéral
ASDUN	11	1	9,1 %	1	9,1 %	-
ASPA	26	8	30,8 %	10	38,5 %	-
ASSCA	6	0	0,0 %	0	0,0 %	-
CLRS	10	1	10,0 %	1	10,0 %	-
GS-CAF	8	0	0,0 %	1	12,5 %	-
GSL	5	0	0,0 %	0	0,0 %	-
SCL	26	9	34,6 %	9	34,6 %	-
SS-USBL	8	1	12,5 %	1	12,5 %	-
USAN	72	8	11,1 %	13	18,1 %	-
<i>Individuels</i>	3	0	0,0 %	0	0,0 %	-
CDS-54	175	28	16,0 %	36	20,6 %	15^e
CDS-55	31	0	0,0 %	4	12,9 %	42 ^e
CDS-57	113	12	10,6 %	18	15,9 %	30 ^e
CDS-88	59	1	1,7 %	5	8,5 %	53 ^e
LISPEL	378	41	12,6 %	63	16,7 %	(3^e R.)
FFS	7520	Statistique indisponible.		877	11,7 %	-

La Meurthe-et-Moselle se trouve au 15^e rang des départements pour le taux de présence jeune (derrière la Seine-et-Marne – CDS-77 – 1^{er} avec 21 jeunes pour 61 licenciés soit 34,4 % , la Lozère – CDS-48 – avec 42 pour 125 licenciés soit 33,6 % ...) mais c'est le 3^e département en nombre de jeunes licenciés, derrière la Lozère (CDS-48) avec 42 jeunes et les Bouches du Rhône (CDS-13) avec 41 jeunes pour 295 licenciés (13,9 %) mais devant l'Hérault (CDS-34) avec 35 pour 345 licenciés (10,1 %) puis le Doubs (CDS-25) avec 32 pour 193 licenciés (16,6 %) et le Gard (CDS-30) avec 32 pour 229 licenciés (14,0 %).

La Meurthe-et-Moselle participe donc activement au rajeunissement de la spéléologie en fournissant 4,1 % des jeunes spéléos de France.

Niveaux de qualification de l'encadrement spéléologique (chiffres 2003) :

Association	Total Fédérés	Qualifiés	Initiateurs	Moniteurs	Instructeurs	Diplômés	Fédérés / Diplômé
ASDUN	11	0	0	0	0	0	SO
ASPA	26	0	1	0	0	1	28,0
ASSCA	6	0	1	0	0	1	6,0
CLRS	10	0	2	0	0	2	5,0
GS-CAF	8	0	3	0	0	3	2,3
GSL	5	0	4	0	0	4	1,8
SCL	26	1	6	0	0	7	3,7
SS-USBL	8	0	1	0	0	1	7,0
USAN	72	0	5	1	0	6	10,8
<i>Individuels</i>	3	0	0	0	0	0	SO
CDS-54	175	1	23	1	0	25	6,6
LISPEL 2001*	385	0	22	0	0	22	17,5
FFS 2001*	7 778	1	273	51	27	352	22,1

* : brevetés actifs auprès de l'EFS (brevetés fédérés et ayant renvoyé le Compte-Rendu d'Activité de Cadre annuel)

Niveaux de qualification de l'encadrement en canyon (chiffres 2003) :

Association	Total Fédérés	Initiateurs	Moniteurs	Instructeurs	Diplômés	Fédérés / Diplômé
ASDUN	11	0	0	0	0	SO
ASPA	26	4	1	1	6	4,7
ASSCA	6	0	0	0	0	SO
CLRS	10	0	0	0	0	SO
GS-CAF	8	0	0	0	0	SO
GSL	5	0	0	0	0	SO
SCL	26	0	0	0	0	SO
SS-USBL	8	0	0	0	0	SO
USAN	72	1	0	0	1	65,0
<i>Individuels</i>	3	0	1	0	1	3,0
CDS-54	175	5	2	1	8	21,9
CDS-55	31	0	0	1	1	30,0
CDS-57	113	0	0	1	1	112,0
CDS-88	59	0	0	0	0	SO
LISPEL	378	5	2	3	10	37,8
FFS	Statistiques indisponibles au moment de la réalisation du document					

Renseignements : *Dominique DUCHAMP*, commission Canyon de la LISPEL

Comparaison des effectifs avec les autres CDS :

CDS	Nombre de licenciés	Rang	Population (recensement 1999)	Pénétration des spéléologues	Rang d'après indice de pénétration
Hérault (34)	345	1 ^{er}	896909	3,85 pour 10000	12 ^e
Bouches-du-Rhône (13)	295	2 ^e	1835407	1,61 pour 10000	36 ^e
Rhône (69)	258	3 ^e	1578423	1,63 pour 10000	34 ^e
Alpes-Maritimes (6)	249	4 ^e	1011866	2,46 pour 10000	22 ^e
Isère (38)	235	5 ^e	1093786	2,15 pour 10000	29 ^e
Gard (30)	229	6 ^e	623058	3,68 pour 10000	14 ^e
Var (83)	195	7 ^e	898001	2,17 pour 10000	27 ^e
Doubs (25)	193	8 ^e	286160	6,74 pour 10000	10 ^e
Meurthe-et-Moselle (54)	175	9^e	713555	2,45 pour 10000	23^e
Lozère (48)	125	24 ^e	73508	17,00 pour 10000	1 ^{er}
FFS hors étrangers	7515	-	58520688	1,28 pour 10000	-

L'effectif moyen au sein des 92 départements (Monaco inclus) ayant des spéléos fédérés est de 81,7 licenciés.

Statistique rétrospective des effectifs régionaux depuis 1978 :

Années	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	0	1	2	3	4	
ASDUN	10	10	10	10	11	12	12	10	8	10	13	14	15	13	15	18	17	12	9	12	13	14	12	11	12	10	11	
ASPA											8	12	14	13	16	17	19	16	26	19	22	20	26	30	37	28	26	
ASSCA						7	15	15	9	13	7	9	7	8	8	8	7	5	6	6	6	6	6	7	7	6	6	
CLRS	7	7	8	8	6	7	7	11	8	10	11	10	12	8	9	9	11	11	12	13	14	13	14	12	13	10	10	
CNS-GAG	10	5	8																									
GS-CAF	7	-	-	-	-	5	5	5	5	7	6	20	15	17	18	21	12	10	6	3	3	4	5	7	3	7	8	
GS-FEP/DMS						6	5	5	5	3																		
GSL	8	10	11	13	15	8	8	7	12	13	10	18	14	19	16	15	19	13	12	9	10	7	10	9	7	7	5	
HADES	8	9																										
Individuels																							1	1	7		3	
RS																									4			
SCL							4	5	8	18	20	21	34	43	40	35	25	23	24	26	19	15	14	13	19	26	26	
SS-ASPTT		11	11	13	13	13	10																					
SS-ASSPN											9	18	18	15	11	15	14	15	7	6								
SS-ENSG				7																								
SS-FJEP-GAGG	5	6	6	6	8	9	4	6	8	8	3	3																
SSM-ALAST						5	6	6	4																			
SS-SUBL	9	8	16	18	16	17	15	18	14	18	21	20	19	12	14	13	12	13	12	11	13	11	10	10	10	7	8	
USAN	?	?	?	5	16	17	16	24	25	21	22	28	37	40	57	53	59	60	58	70	75	78	77	84	60	65	72	
CDS-54	64	66	70	80	85	107	107	112	106	121	130	173	185	188	208	204	195	178	172	175	175	168	175	184	179	166	175	
ASPRP	13	3																										
CSPLF					7	11	16	18	25	32	27	23	21	28	30	32	36	25	21	22	32	27	30	19	14	15	14	
GERSM					18	15	14	9	8	13	14	17	18	17	17	14	9	15	9	9	9	9	10	6	6	7	6	
Individuels																							1	4	3			
Proteus																										5	8	
SCAM	8	8	15	23	9	7																						
SCDM		10																										
SCLER		7	15	7	10	6	4	8	6	8	5	6	8	10	14	11	12	13	7	5	4	6	6	4	3	3	3	
SPB				8																								
SSRE	6	8	12	9	5	3	2	2	1	4	3	4	6	8	4													
CDS-55	27	36	42	47	49	42	36	37	40	57	49	50	53	63	65	57	57	53	37	36	45	42	47	33	26	30	31	
FALAISE																					12	17	11	8	7	17	14	
GSF			7	11	10	7	5	5	9	10	11	11	11	9	8	10	10	9	8	9	8	8	9	9	9	8	10	
GSLG	8	8	11	15	16	18	26	33	37	34	45	31	19	16	19	18	18	21	22	21	21	20	19	20	19	19	19	
GSMM					12	17	17	26	14	21	15	16	13	5	5	5												
GSMS			5	-	-	-	5	5	5	5	5	5	6	5	5	5	5											
Individuels																										2	2	
SAS						14	10	7	10	11	14	6	7	6	6	3	3	3	8	7	7	9	9	6	9			
SCM	8	-	5	10	13	15	19	12	33	28	27	21	18	15	27	29	28	19	23	27	24	26	23	30	35	37	39	
SCO					9	9	12	12	16	17	18	16	16	17	19	22	20	24	23	26	26	29	31	26	29	29		
SCT								1	6	5	7	4	15	17	13	11	8	6	6	7								
SS-ENF	7	8																										
CDS-57	23	16	23	41	39	61	90	94	130	123	142	122	96	96	104	105	102	80	91	93	105	106	100	104	105	112	113	
ABIMES																						15	4	4	4	4		
Aragonite															6	8	10	9	8	9	8	12	12	12	11	11	11	
ASL								7	6	9	10	9	5	6	5	-	-	3	3	3								
GREPIC												3	8	6	5													
GSHV							11	13	13	15	17	21	17	17	14	11	11	8	8	10	10	12	12	15	16	12		
GSLV							5	8	6	4																		
GSPV	11	13	11	22	20	16	24	20	15	20	22	20	25	20	16	17	20	13	13	11	9	8	9	8	8	8	9	
GSR				6	6																							
GSV						8	5																					
GUS							9	14	14	13	9	19	11	13	12	10	12	9	8	8	7	7	7	7	8	8	8	
Individuels																									1			
SCHM	6	6	5	6	7	10	11	8	10	9	1	-	-	-	-	5	13	14	7	11	11	15	15	12	15	13	14	
SESAM										7	8	8	10	9	9	7	9	9	9	9	8	8	8	8	9	8	5	5
CDS-88	17	19	16	28	33	32	43	58	67	75	72	64	79	70	73	73	75	68	57	59	57	75	67	64	70	65	59	
Individuels	10	22	16	19	13	5	5	11	7	9	4	7	7	3	4	2	2	2	4	2	1	3						
LISPEL	141	149	167	215	219	247	281	312	350	385	397	416	420	420	450	441	429	381	361	365	383	394	389	385	380	373	378	

À partir de 2000 les *Individuels* sont répartis par département.

5 - Rapport moral

Comme les années passées, une bonne partie de mon temps a été consacrée à la réception, la lecture, le tri et l'archivage de l'imposante littérature fédérale ainsi que celle des diverses instances officielles (Comité Départemental Olympique et Sportif, Conseil Général, Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, etc.). À cela s'ajoute également ma présence à diverses réunions (CDOS/CROSL, CG, DDJSVA) pour représenter notre discipline, nouer des liens et faire savoir aux autorités que la spéléologie existe dans notre département.

Néanmoins, divers projets ont été suivis. Certains ont abouti, d'autres sont encore en travaux ou à l'état de recherche. Le détail de ces actions est donné dans le rapport annuel d'activités.

L'effectif pour 2004 est satisfaisant puisque après deux années successives de baisse il remonte de 5%, en particulier grâce aux remontées d'effectifs de 4 clubs (ASDUN : +10 % ; GS-CAF : +14 % ; SS-USBL : +14 % ; USAN : +10 %) et ce malgré la stagnation de 3 clubs (ASSCA ; CLS ; SCL) voire la baisse des 2 derniers (ASPA : -7 % ; GSL : -29 %). De plus, l'effectif d'individuels de l'an passé (0) est passé à trois... Je n'ai qu'à souhaiter que cette pente ascendante se poursuive et j'espère que la politique axée sur la communication (SIMM) et la formation (remboursement partiel des stages diplômants réussis, stages techniques avec ou sans partenariat avec la Ligue, exercices secours) soit un moyen de fidéliser les nouveaux spéléos meurthe-et-mosellans.

Il est remarquable de noter que le Comité Meurthe-et-Mosellan est le plus féminisé de Lorraine et parmi les plus féminisés de France alors que la participation des femmes aux instances dirigeantes, tant des clubs que du département ou de la région reste faible... Mesdames, je ne peux que vous inviter à venir vous investir dans les diverses équipes de direction !

La représentation des jeunes (mineurs et moins de 22 ans), la moyenne d'âge comme l'âge médian (âge de la moitié de l'effectif) des membres du CDS sont satisfaisants par rapport aux autres départements lorrains, à la région et à la fédération. Néanmoins, et comme les années précédentes, des clubs vieillissent et se dirigent probablement vers une prochaine disparition. Le partenariat mis en place avec la DDJSVA-54 aurait pu permettre à chaque club de s'investir auprès de la jeunesse locale et d'en retirer des adhésions de jeunes. Malheureusement le bilan de ces 4 années de fonctionnement montre

que les retombées en terme d'adhésions pour les clubs participant à l'opération sont nulles. D'autres expériences sont peut-être à mener comme, par exemple, celle du Spéléo-Club de Metz qui a monté un projet de stage d'initiation sur 5 week-end vers les étudiants du SUAPS (Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives) et qui espère en retirer prochainement quelques adhésions.

L'année 2004 a été aussi particulièrement importante dans le domaine des secours en milieu souterrain puisqu'une nouvelle convention d'assistance technique a été signée avec la Préfecture et que le nouveau plan de secours a été approuvé. Je souhaite maintenant que de nombreuses bonnes volontés s'attèlent à ce dossier en suivant des stages fédéraux de formation (Assistance aux Victimes, Équipier, Chef d'équipe...) que je souhaite voir être pris en charge financièrement en totalité par le CDS. De plus, il serait souhaitable qu'un ou deux volontaires soient motivés pour suivre le stage fédéral de Conseiller technique et permettre ainsi de préparer lentement la relève.

Le dernier gros dossier concerne la mise en conformité de nos statuts avec la législation en vigueur. Nous n'avons pas le choix et devons nous conformer aux nouvelles dispositions pour continuer à bénéficier de l'agrément fédéral et des subventions et aides financières diverses.

2005 verra un nouveau chantier administratif pour tous les clubs puisque une nouvelle loi concernant les Equipements de Protection Individuelle « oblige » chaque club utilisant ce type de matériel (corde, harnais, mousqueton, descendeur, bloqueur, casque, poulie, longe...) à faire un inventaire précis du matériel et à réaliser pour chacun des contrôles réguliers avec fiche de suivi individuel. Chaque matériel dispose dorénavant d'une durée de vie au-delà de laquelle le matériel n'est plus garanti et devra être mis au rebut. Les risques matériels réels paraissent faibles mais les risques encourus en cas d'accidents par les Présidents « négligeants » sont élevés... Le CDS sera là pour épauler l'ensemble des clubs qui auraient besoin de conseils sur les méthodologies à déployer pour s'assurer de rester dans la légalité.

Pour le CDS-54,
Le Président,
Christophe PREVOT

6 - Rapport d'activités

Administration :

Les membres du Comité directeur se sont réunis 2 fois cette année (le 31 janvier, jour de l'AG 2004 et le 29 septembre) pour divers débats. Ils ont reçu un compte-rendu pour la dernière séance. Celui-ci a été annexé à la fin de ce document (annexe 1). En particulier ils ont eu à gérer le projet d'un nouveau conventionnement avec la Préfecture concernant les secours en milieu souterrain.

Animations - manifestations :

Le CDS n'a organisé aucune manifestation cette année. Néanmoins l'exposition (panneaux et grilles) a été emprunté en octobre par le Groupe Spéléo « Le Graouilly » (Metz – 57) pour une exposition de 2 jours à Créhange (57). Cette exposition a été vue par plus de 1 000 enfants des écoles mosellanes.

Communication :

Le trimestriel du CDS, Spéléo-Info Meurthe-et-Moselle, est paru régulièrement tout au long de l'année avec ses numéros 14 à 17. Il serait intéressant que chaque club envisage d'y publier ses travaux, ses activités, ses propositions de sorties ou camps...

Le site Internet, ouvert le 16 mars 2002, a reçu la visite de 2 066 internautes au 1^{er} janvier 2005 (1 008 en 2002 et 2003, 1 058 en 2004), soit une moyenne de 2 visiteurs par jour.

Secours :

La nouvelle convention a été signée le 27 février 2004 (voir SIMM n°15, 2^e trimestre 2004). Par suite le Préfet a nommé **François BOYETTE** Conseiller technique et **Cyril WIRTZ** Conseiller adjoint. Le plan de secours a ensuite été approuvé et diffusé. Bien qu'incomplet dans l'inventaire des cavités concernées il reste un document important quant à l'organisation et le déclenchement d'un secours.

Cyril WIRTZ est officiellement habilité depuis juillet 2004 par la Préfecture à employer des explosifs pour le compte du CDS dans le cadre d'opérations de dégagement ou d'agrandissement des passages souterrains et de stabilisation de zones instables.

Un exercice en grandeur réel a été réalisé le 13 novembre dans les grottes de Pierre-la-Treiche et a été médiatisé (presse écrite : Républicain Lorrain ; presse télévisuelle : M6 Nancy). Le compte rendu a été publié dans SIMM n°17 (4^e trimestre 2004) et sur le site Internet.

Stages vacances :

Le partenariat avec la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative s'est poursuivi pendant les vacances scolaires. 3 cadres ont permis à 36 groupes (+17 par rapport à 2003) de bénéficier de sorties de découverte du milieu souterrain dans les grottes de Pierre-la-Treiche alors que le calendrier initial en prévoyait 90... Je ne peux que déplorer le faible investissement des cadres fédéraux du département. Une discussion avec la DDJSVA s'impose pour tenter de permettre l'encadrement par des non-diplômés proposés par le CDS sous l'agrément de la commission Enseignement départementale afin de pouvoir satisfaire au mieux la forte demande, à moins que d'autres cadres ne trouvent un peu de temps à consacrer à ces groupes...

Stages techniques :

Un stage a eu lieu en mars et s'est très bien passé. Le compte rendu est paru dans SIMM n°15 (2^e trimestre 2004).

7 - Rapport financier

Bilan financier 2004 au 31/12/2004 :

A C T I F		P A S S I F	
Livret d'épargne	3 601,66 €	Report des exercices	3 720,69 €
Compte courant	1 902,01 €	Résultat de l'exercice 2004	30,35 €
Produits à recevoir	323,97 €	Charges à payer	507,00 €
		Provision totale	1 569,60 €
T O T A L	5 827,64 €	T O T A L	5 827,64 €

Compte de résultat 2004 au 31/12/2004 :

P R O D U I T S		C H A R G E S	
Quote-part LISPEL	725,20 €	Frais administratifs	38,00 €
Intérêts du livret	79,25 €	Frais postaux & SIMM	894,78 €
Subvention CG-54	1 000,00 €	Frais de représentation	30,00 €
Subvention FNDS	600,00 €	Exercice secours	920,27 €
Stages vacances	960,00 €	Stages vacances	736,00 €
Stage technique du CDS	289,50 €	Stage technique du CDS	521,66 €
		Achats de matériels	280,79 €
		Frais de gestion	2,10 €
		Mise en provision	200,00 €
T O T A L	3 653,95 €	T O T A L	3 623,60 €
Résultat de l'exercice	+ 30,35 €		

Détail des retards à recevoir et à payer au 31/12/2004 :

PRODUITS :

Stages vacances – retard 2002.....	30,00 €
Stages vacances – retard 2003.....	90,00 €
Stages vacances – retard 2004....	180,00 €
Sorties dues par un cadre.....	23,97 €

CHARGES :

Matériel LISPEL.....	134,00 €
Stages vacances – retard 2003	92,00 €
Stages vacances – retard 2004	281,00 €

TOTAL 323,97 €

TOTAL 507,00 €

Budget 2004 (pour mémoire) et budget prévisionnel 2005 :

P R O D U I T S	2004		2005
	Ouvert en euros €	Réalisé en euros €	Ouvert en euros €
Quote-part LISPEL	700,00	725,20	710,00
Intérêts du livret	100,00	79,25	90,00
Subvention CG-54	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Subvention FNDS	600,00	600,00	750,00
Stage technique CDS	150,00	289,50	300,00
Stages vacances	650,00	960,00	1 000,00
Reprise sur provision	300,00	0,00	500,00
TOTAL	3 500,00	3 653,95	4 350,00

CHARGES POSTE	2004		2005
	Ouvert en euros €	Réalisé en euros €	Ouvert en euros €
Frais administratifs	50,00	38,00	50,00
Frais postaux & SIMM	900,00	894,78	900,00
Aide aux formations qualifiantes	500,00	0,00	500,00
Aide aux manifestations	150,00	0,00	150,00
Frais de représentation	-	30,00	50,00
Exercice secours	100,00	920,27	250,00
Stages vacances	500,00	736,00	750,00
Stage technique CDS	200,00	521,66	500,00
Achats de matériels	1 090,00	280,79	190,00
Panneau Pierre-la-Treiche	-	-	1 000,00
Frais de gestion et de fonctionnement	10,00	2,10	10,00
Mise en provision	0,00	200,00	0,00
TOTAL	3 500,00	3 623,60	4 350,00

Pour le CDS-54,
le Trésorier,
Cyril WIRTZ

8 - Inventaire des matériels au 31 décembre

a) Matériel de bureau (local USAN)

- Cisaille de bureau : 1 (*chez Président CDS*)
- CD Photo KODAK : 3 (*chez Président CDS*)
- Duplicateur GESTETNER 460 : 1
- Graveur stencils ORPO-TOSHAFAX MA750 : 1
- Logiciel de comptabilité : 1 (*chez Trésorier CDS*)
- Machine à écrire OLIVETTI Praxis 35 : 1
- Machine à relier RELISPIRE : 1
- Photocopieuse CANON PC10 : 1 (*chez Président CDS*)

b) Matériel d'exposition (local USAN)

- Caisse à outils pour quincaillerie
- Caisse à sous-verre : 10
- Grille expo caddie 1 travée : 2
- Grille expo caddie 3 travées : 20
- Sous-verres différents formats

c) Matériel de réception (local USAN)

- Assiette : 35
- Bol : 41
- Coupe à dessert : 50
- Couvert :
 - couteau : 45
 - cuillère à café : 44
 - cuillère à soupe : 43
 - fourchette : 41
- Cruche : 3
- Poivrier : 2
- Salière : 2
- Saladier : 10
- Tasse à café : 37
- Verre : 22 + 5

d) Matériel divers (local USAN)

- GPS GARMIN II : 1 (*chez P. CUXAC*)
- Tente PC 3 tronçons : 1

e) Équipement initiation (local USAN)

- Équipement de base complets : 7 (*chez D. RODANGE*)
- Casque éclairage à LED10 : 20
- Casque acétylène, Ariane et LED5 : 6
- Combinaison bleue : 11 (3 XS, 5 S, 3 M)
- Combinaison jaune : 9 (5 M, 4 L)

f) Matériel spéléo divers (local SS-USBL)

- Bloqueur basic : 6
- Bloqueur de poitrine : 1
- Descendeur autobloquant : 1
- Descendeur simple : 1
- Kit pour cordes : 1
- Lampe à carbure ALP : 1
- Lampe à carbure FISMA : 4
- Maillon ½ rond alliage : 1
- Mousqueton acier : 11
- Poignée d'ascension PETZL : 1
- Poulie fixe : 2
- Sangle torse harnais : 4

g) Matériel spéléo divers (local USAN)

- Echelle : 1 × 10 m
- Mousqueton acier à vis : 10
- Kit rouge : 2
- Kit bleu (petit) : 2

h) Matériel de désobstruction (local ASDUN)

- Burin bêche : 1
- Burin pic : 1
- Burin pelle : 1
- Groupe électrogène RHINO 2 kVA : 1
- Marteau électro-pneumatique MAKITA : 1
- Marteau électro-pneumatique sur accus BOSCH avec chargeur et 3 accus : 1 (*local USAN*)
- Mèches : 1×18 mm, 1×20 mm, 1×35 mm (*local ASDUN*)
- Câble électrique 3×2,5 mm² et 4 prises étanches (*local USAN*)

i) Matériel de pompage (local SS-USBL)

- Bouchon de 40 : 1
- Pompe PUMPEX 700 W de 32 m³/h : 1
- Raccord 65/40 : 3
- Tuyau pompier en 65 mm 20 mètres : 1
- Tuyau pompier en 40 mm 20 mètres : 3

j) Matériel de secours (local ASDUN)

- Brancard type T.S.A. : 2 (*dont 1 local SS-USBL*)
- Équipement palan : 6
- Matelas coquille : 1
- Attelle gonflable : 0

9 - Liste des clubs et représentation

Liste des clubs et Présidents :

Identifiant du club	Nom du club	Effectif 2004	Président
L54-023-000 ASDUN	<u>A</u> ssociation <u>S</u> péléo du <u>D</u> istrict <u>U</u> rbain <u>N</u> éodomien	11	BOYETTE François 40, rue du Général Thiry 54230 NEUVES MAISONS 03 83 47 12 62
L54-031-000 ASPA	<u>A</u> ssociation <u>S</u> péléo et <u>P</u> lein <u>A</u> ir	26	CUNY Bertrand 4, rue du Fort Joly 54390 FROUARD 03 83 49 00 19
L54-003-000 ASSCA	<u>A</u> ssociation <u>S</u> péléologique de <u>S</u> auvegarde des <u>C</u> avernes	6	GAPP Marc 16, Grand'rue 57830 SAINT-GEORGES 03 87 25 95 09
L54-004-000 CLRS	<u>C</u> ercle <u>L</u> orrain de <u>R</u> echerche <u>S</u> péléologique	10	BASTIEN Claude 27, rue Charles Courtois 54210 ST NICOLAS DE PORT 03 83 45 32 34
L54-028-000 GS-CAF	<u>G</u> roupe <u>S</u> péléo du <u>C</u> lub <u>A</u> lpin <u>F</u> rançais de <u>N</u> ancy	8	CHAMPAGNE Bernard 155, rue Claude Monet 54710 LUDRES 03 83 25 93 75
L54-011-000 GSL	<u>G</u> roupe <u>S</u> péléo de <u>L</u> illebonne	5	ROCHE Michel Pav. 7, Lotissement SAPRR 54170 ALLAIN 03 83 52 02 81
L54-018-000 SCL	<u>S</u> péléo- <u>C</u> lub de <u>L</u> unéville	26	WOURMS Nathalie 7, rue St Blaise 88130 FLOREMONT 03 29 38 12 66
L54-022-000 SS-USBL	<u>S</u> ection <u>S</u> péléologique de l' <u>U</u> nion <u>S</u> portive du <u>B</u> assin de <u>L</u> ongwy	8	HENNEQUIN-RANDAL Loïc 19, Boucles des Haies 57100 THIONVILLE 03 82 34 41 56
L54-021-000 USAN	<u>U</u> nion <u>S</u> péléologique de l' <u>A</u> gglomération <u>N</u> ancéienne	72	PRÉVOT Daniel 2, rue de Cronstadt 54000 NANCY 03 83 27 01 93
		172	

Représentation au sein du CDS :

Année 2004	Effectif	Représentation du CDS	Électeurs	Représentation de l'AG	Écart
ASDUN	11	6,3 %	2	9,1 %	2,8 %
ASPA	26	14,9 %	3	13,6 %	-1,3 %
ASSCa	6	3,4 %	1	4,5 %	1,1 %
CLRS	10	5,7 %	1	4,5 %	-1,2 %
GS-CAF	8	4,6 %	1	4,5 %	-0,1 %
GSL	5	2,9 %	1	4,5 %	1,6 %
SCL	26	14,9 %	3	13,6 %	-1,3 %
SS-USBL	8	4,6 %	1	4,5 %	-0,1 %
USAN	72	41,1 %	8	36,4 %	-4,7 %
Individuels	3	1,7 %	1	4,5 %	2,8 %
TOTAL	175	100,1 %	22	99,7 %	-0,4 %

10 - Les adresses utiles



Siège social : 28, rue Delandine / 69002 LYON / ☎ : 04.72.56.09.63 / 📠 : 04.78.42.15.98 /
site Internet : www.ffspeleo.fr / site des adhérents : adherents.ffspeleo.fr
mél **Secrétariat FFS + CREI** : celine.charbonnier@ffspeleo.fr
mél **secrétariat EFS + GTIF + CNDS** : laurent.mangel@ffspeleo.fr
mél **Gestion des adhérents + Reprographie** : monique.rouchon@ffspeleo.fr
mél **Comptabilité** : georges.mercier@ffspeleo.fr

Président d'honneur : Géo MARCHAND / Tredède / 46330 CABRERETS / ☎ : 05.65.30.22.48

Président : Bernard LIPS / 4, avenue Salvador Allende / 69100 VILLEURBANNE / ☎ : 04.78.93.32.18 /
📠 : 06.80.26.12.66 / mél : president@ffspeleo.fr

Président adjoint : Bernard TOURTE / 25, rue Louis de Broglie / 31100 TOULOUSE /
☎ : 05.34.60.95.63 / 📠 : 05.34.60.95.64 / 📞 : 06.08.75.95.29 /
mél : president-adjoint@ffspeleo.fr

Vice-Président chargé du développement : Annick MENIER / ☎ : 06-81-96-89-26 / 📠 : 05-53-02-65-01 /
mél : vice-president-developpement@ffspeleo.fr

Vice-Président délégué UIS : Claude MOURET / 10, chemin du Milieu / 64800 BORDERES /
☎/📠 : 05.59.13.90.17 / mél : vice-president@ffspeleo.fr

Secrétaire général : Delphine MOLAS / 67, avenue Jean Jaurès / 92140 CLAMART / ☎ : 08.71.70.15.06 /
📠 : 06.07.83.26.88 / mél : secretaire-general@ffspeleo.fr

Secrétaire adjoint : Philippe KERNEIS / 67, avenue Jean Jaurès / 92140 CLAMART / ☎ : 01.41.90.08.11 /
mél : secretaire-general-adjoint@ffspeleo.fr

Trésorier : Laurent GALMICHE / 14, rue Henry Guy / 70800 ST LOUP-SUR-SEMOUSE /
☎ : 03.84.49.09.50 / 📠 : 03.84.49.09.50 / mél : tresorier@ffspeleo.fr

Trésorier adjoint : Henri LAVICTOIRE / 3, rue de la Fontaine / 68440 STEINBRUNN-LE-HAUT /
☎ : 03.89.81.47.80 / mél : tresorier-adjoint@ffspeleo.fr

Directeur Technique National : Claude ROCHE / 11, rue Pasteur / 89100 SENS / ☎ : 01.43.57.56.54 /
📠 : 01.49.23.00.95 / 📞 : 06.80.23.67.37 / mél : FFS.dtn@wanadoo.fr

COMMISSIONS F.F.S.

Assurance : *poste vacant*

Audiovisuel : Daniel CHAILLOUX / 17, rue Gabrielle d'Estrée / 91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX /
☎/📠 : 01.64.93.85.86 / 📞 : 06.82.90.73.75 / mél : daniel.chailloux@ffspeleo.fr

Canyon (EFC) : Thierry SAUNIER / Route du Stade / Quartier de Versailles / 13840 ROGNES /
☎/📠 : 04.42.42.06.28 / 📠 : 06.07.25.19.94 / mél : thierry.saunier@ffspeleo.fr / site
Internet : efc.ffspeleo.fr

Documentation (CoDoc) : Yves PRATTER / Lotissement le Marquisat / 35, chemin du Tremblay /
74370 METZ ESSY / ☎ : 04.50.09.72.75 / 📠 : 06.81.91.24.62 /
mél : yves.pratter@ffspeleo.fr / site Internet : cnds.ffspeleo.fr

Enseignement (EFS) : 28, rue Delandine / 69002 LYON / ☎ : 04.72.56.35.76 / 📠 : 04.78.42.15.98 /
mél : ffs.lyon@wanadoo.fr / site Internet : efs.ffspeleo.fr

Président : Emmanuel CAZOT / 48B, rue de Kahl Am Main / 38090
VILLEFONTAINE / ☎ : 04.74.96.27.78 / 📠 : 04.74.96.27.78 /
📠 : 06.87.96.09.44 / mél : emmanuel.cazot@ffspeleo.fr

Environnement : Christophe TSCHERTER / Le Bourg / 43260 St HOSTIEN / ☎ : 04.71.57.68.32 /
📠 : 04.71.07.41.72 / mél : christophe.tscherter@ffspeleo.fr / site
Internet : environnement.ffspeleo.fr

Financière : Eric LEFEVRE / 3, rue Paul Verlaine / 91240 ST MICHEL-SUR-ORGE /
☎ : 01.72.49.41.78 / mél : eric.lefebvre@ffspeleo.fr

Jeunes (CoJ) : Rémy HELCK / Chadeyron / 07100 MONTREAL / ☎ : 06.75.08.91.71 /
mél : remy.helck@ffspeleo.fr / site Internet : coj.ffspeleo.fr

Médicale (CoMéd) : Jean-Michel OSTERMANN / Bourg / 24800 CORGNAC-SUR-L'ISLE /
☎ : 05.53.55.04.57 / 📠 : 05.53.62.19.57 / mél :
jean-michel.ostermann@ffspeleo.fr / site Internet : comed.ffspeleo.fr

Plongée souterraine (EFPS) : Bernard GIAI-CHECA / 599, chemin du Puits du Plan / 06370 MOUANS
SARTOUX / ☎ : 04.92.28.01.30 / 📠 : 06.13.79.62.90 /
mél : president@efps.ffspeleo.fr / site Internet : efps.ffspeleo.fr

Professionnelle : Pierre RIAS / La Batteuse / 26420 St MARTIN-EN-VERCORS / ☎ : 04.75.45.51.69 /
📠 : 04.75.45.53.39 / mél : pierre.rias@ffspeleo.fr

Publications : Jean-Yves BIGOT / Résidence les 7 Portes / Appartement 8 / Place Frédéric Mistral /
04400 BARCELONNETTE / ☎ : 04.92.81.45.11 / mél : jean-yves.bigot@ffspeleo.fr

Réd. Chef Spelunca : Philippe DROUIN / Chavannes / 38930 BOUVESSE-QUIRIEU /
☎/📠 : 04.74.83.40.78 / 📠 : 06.80.32.66.07 / mél : cageoffroy@wanadoo.fr

Réd. Chef Karstologia : Jean-Jacques DELANNOY / Laboratoire de Géographie - Université de Savoie
/ Campus scientifique / 73376 LE BOURGET DU LAC / ☎ : 04.79.75.81.04 /
📠 : 04.79.75.87.77 / mél : Karstologia@univ-savoie.fr

Relat° et Expédit° Internationales (CREI) : Marc FAVERJON / rue de Bidon / 07700 St MARCEL-
D'ARDÈCHE / ☎ : 04.75.98.76.46 / 📠 : 04.75.98.66.33 /
☎ : 04.70.30.80.99 / mél : marc.faverjon@ffspeleo.fr

Scientifique : Stéphane JAILLET / Laboratoire Edytem / FRE2641CNRS / CISM / Université de
Savoie / 73376 LE BOURGET DU LAC CEDEX / ☎/📠 : 04.79.75.86.73 /
mél : stephane.jaillet@ffspeleo.fr / site Internet : scientifique.ffspeleo.fr

Secours (SSF) : Eric ZIPPER / 32, rue Charles Marie Widor / 68000 COLMAR / ☎ : 03.89.24.94.28 /
mél : eric.zipper@ffspeleo.fr / site Internet : ssf.ffspeleo.fr

Spelunca-Librairie : Alain MORENAS / Route de Vaison / 26110 MIRABEL-AUX-BARONNIES /
☎ : 04.75.27.11.87 / 📠 : 06.82.90.40.64

Statuts & R.I. : Jean-Pierre HOLVOET / 6, rue G. de Champeaux / 77720 CHAMPEAUX /
☎ : 01.60.69.97.50 / 📠 : 01.60.69.95.57 / ☎ : 01.64.09.56.88 /
mél : jean-pierre.holvoet@ffspeleo.fr

DÉLÉGUÉS NATIONAUX

Communication externe : Daniel CHAILLOUX / 17, rue Gabrielle d'Estrée / 91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX / ☎/📠 : 01.64.93.85.86 / mél : daniel.chailloux@ffspeleo.fr

Communication interne : Bernard THOMACHOT / 137, rue Manin / 78019 PARIS /
☎ : 06.14.66.06.64 / mél : bernard.thomachot@ffspeleo.fr

Conservatoire : Damien DELANGHE / 124, rue du Tondu / 33000 BORDEAUX / ☎ : 05.56.96.20.77 /
📠 : 05.56.98.26.62 / mél : damien.delanghe@ffspeleo.fr / site Internet :
conservatoire.ffspeleo.fr

Liaison FEALC (Fédération Spéléologique de l'Amérique Latine et des Caraïbes) :
Alain GILBERT / 8, rue Saint MARTIN / Cité Pasteur / 97300 CAYENNE /
☎/📠 : 05.94.31.65.49 / mél : A.GILBERT@Mdi-guyane.fr / site Internet : www.fealc.org

Liaison FSUE (Fédération Spéléologique de l'Union Européenne)
Claude MOURET / 10, chemin du Milieu / 64800 BORDERES / ☎/📠 : 05.59.13.90.17 /
mél : vice-president@ffspeleo.fr

Liaison UIS (Union Internationale de Spéléologie)
Claude MOURET / 10, chemin du Milieu / 64800 BORDERES / ☎/📠 : 05.59.13.90.17 /
mél : vice-president@ffspeleo.fr

Prix fédéraux : Daniel CHAILLOUX / 17, rue G. d'Estrée / 91830 LE-COUDRAY-MONTCEAUX /
☎ : 01.64.93.85.86 / 📠 : 01.64.93.85.86 / mél : daniel.chailloux@ffspeleo.fr



Siège social : Maison des Sports / 13, rue Jean Moulin / 54510 TOMBLAINE /
mél : lispel@fr.st / site Internet : csr-1.ffspeleo.fr

Pôle technique : Maison Lorraine de la Spéléologie / 17, rue H. Chevalier / 55000 LISLE-EN-RIGAUT
/
☎/📠 : 03.29.71.30.12

Président : Jean-Luc METZGER / 9, rue Colonel Courtot de Cisse / 54000 NANCY /
☎/📠 : 03.83.27.35.81 / ☎ : 03.83.59.20.55 / mél : metzger@fr.st

Président adjoint : Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
☎ : 03.83.39.64.40 / mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Trésorier : Jean-Paul KELLER / 47, rue de Sèvres / 54180 HEILLECOURT / ☎ : 03.83.54.28.38 /
mél : JPAULUSPE@aol.com

Trésorier adjoint : Christine HOULNÉ / 54, rue de la taille Michaud / 54840 VELAIN-EN-HAYE /
☎/📠 : 03.83.23.39.67 / mél : c.houlne@free.fr

Secrétaire : Jean-Pierre BEAUDOIN / 52, Rue Colonel Driant / 55430 BELLEVILLE /
☎ : 03.29.84.24.50 / mél : jp.beaudoin@free.fr

Secrétaire adjoint : Claude HERBILLON / 25, boulevard Hardeval / 54520 LAXOU / ☎ : 03.83.27.79.77 /
☎ : 03.83.28.70.28

COMMISSIONS LISPEL

Archéologie : Alain WEBER / 73, rue Charles III / 54000 NANCY / ☎ : 03.83.37.57.00 /
☎ : 03.83.18.41.41

Audiovisuel : Claude HERBILLON / 25, boulevard Hardeval / 54520 LAXOU / ☎ : 03.83.27.79.77 /
☎ : 03.83.28.70.28

Bibliothèque : Pascal CUXAC / 37, rue de la République / 54520 LAXOU / ☎ : 03.83.41.01.92 /
mél : bibliotheque@lispel.fr.st

Canyon : Dominique DUCHAMP / 8, rue des Lilas / 54630 RICHARDMÉNIL / ☎ : 03.83.25.20.46 /
☎ : 03.83.80.43.10 / mél : ASPADUCH@aol.com

Enseignement : Jean-Paul COUROUVE / 7, rue du Rucher / 57130 ARS-SUR-MOSELLE /
☎ : 03.87.60.91.90 / ☎ : 03.87.16.30.74 / 📠 : 06.04.29.81.67 / mél :
jean-paul.courouve@wanadoo.fr

Environnement : Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
☎ : 03.83.39.64.40 / mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Jeunes : Étienne WEBER / 10, rue des Fabriques / 54000 NANCY / ☎ : 03.83.37.57.00 /
📠 : 06.63.67.87.66

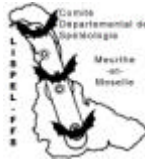
Plongée : *poste vacant*

Publications : Christophe PRÉVOT / 17, rue de l'Ermitage / 54600 VILLERS-LÈS-NANCY /
☎/📠 : 03.83.90.30.25 / 📠 : 06.67.86.74.70 / mél : publications@lispel.fr.st

Refuge : Maison Lorraine de la Spéléologie ; Président de l'Association d'Animation : Daniel PREVOT
/ 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 / ☎ : 03.83.39.64.40 /
mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr / site Internet : maison-lorraine.ffspeleo.fr

Scientifique : Alain DEVOS / 5, rue Gorgery / 51170 ARCIS-LE-PONSART / ☎ : 03.26.84.94.01 /
☎ : 03.26.91.36.83 / 📠 : 06.07.41.17.06 / mél : alain.devos@univ-reims.fr

Secours : *poste vacant*



Siège social : Chez Christophe PRÉVOT / 17, rue de l'Ermitage / 54600 VILLERS-LÈS-NANCY /
☎/📠 : 03.83.90.30.25 / 📞 : 06.67.86.74.70 / mél : cds54@fr.st / site Internet : cds54.ffspeleo.fr

Président : Christophe PREVOT / 17, rue de l'Ermitage / 54600 VILLERS-LÈS-NANCY /
☎/📠 : 03.83.90.30.25 / 📞 : 06.67.86.74.70 / ☎ : 03.29.91.19.70 / mél : president@cds54.fr.st

Vice-président 54-nord : *poste vacant*

Vice-Président 54-sud : Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
☎ : 03.83.39.64.40 / mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Trésorier : Cyril WIRTZ / 2, rue Basse / 54112 VANNES-LE-CHÂTEL / ☎ : 03.83.51.78.29 /
📞 : 06.74.35.07.05 / mél : cyrilwirtz@wanadoo.fr

Secrétaire : Marie MARTIN / 2, rue Basse / 54112 VANNES-LE-CHÂTEL / ☎ : 03.83.51.78.29 /
📞 : 06.71.42.30.01 / mél : mariemartin_99@yahoo.fr

COMMISSIONS CDS 54

Conseiller technique SSF : François BOYETTE / 40 rue du Général Thiry / 54230 NEUVES
MAISONS / ☎ : 03.83.47.12.62 / 📠 : 03.83.26.43.36 / 📞 : 06.07.19.37.59 /
☎ : 03.83.26.43.36 / mél : tlm2@wanadoo.fr

Conseiller technique adjoint : Cyril WIRTZ / 2, rue Basse / 54112 VANNES-LE-CHÂTEL /
☎ : 03.83.51.78.29 / 📞 : 06.74.35.07.05 / mél : cyrilwirtz@wanadoo.fr

Correspondant EFS : Romain CABANSKI / 151, rue des Jardins / 57600 FORBACH /
☎ : 03.87.84.21.69 / mél : correspondant_efs@cds54.fr.st

Environnement : Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
☎ : 03.83.39.64.40 / mél : commission_environnement@cds54.fr.st

Lexique : ☎ : téléphone domicile / 📞 : téléphone portable / ☎ : téléphone travail / 📠 : télécopieur

Annexe 1 : comptes rendus des réunions de CD

Compte-rendu de la réunion du 29 septembre 2004

Présents : Romain CABANSKI, Jean-Paul KELLER, Marie MARTIN, Martial MARTIN, Jean-Luc METZGER, Christophe PREVOT, Daniel PREVOT, Pierre REVOL, Denis RODANGE, Cyril WIRTZ, ainsi que la personne invitée, François BOYETTE.

Absents : -

Résumé des délibérations :

L'ensemble des délibérations a débuté à 19 h 30, après l'arrivée de l'ensemble des personnes.

Secrétaire de séance : Marie MARTIN

Rappel de l'ordre du jour

1. Bilan 2004 du partenariat avec la DDS-54 et perspectives.
2. Etat du budget 2004 et répartition des subventions 2004.
3. Projet de panneau d'information à Pierre-la-Treiche.
4. Programme pour l'exercice secours annuel prévu le 13 novembre.
5. Interclubs de fin d'année.
6. Nouveaux statuts et nouveau règlement intérieur.
7. Informations et questions diverses (JNS 2004, AG 2005, achats SSF-54, mémento du dirigeant...).

Le point n°4 est abordé en premier, afin de permettre à *François BOYETTE* de partir plus tôt.

4. Programme pour l'exercice secours annuel prévu le 13 novembre

Suite à des contacts avec le Major DRACASSI et le Major KIEFFER (membres du GRIMP), *François BOYETTE* (Conseiller Technique Départemental) souhaiterait la réalisation d'un exercice de secours souterrain, couvert par la préfecture, en partenariat avec le GRIMP. Cela permettrait de tester en grandeur nature le plan de secours souterrain établi par la préfecture suite à la convention signée avec le CDS 54. En effet, *François BOYETTE* a pu constater, lors d'un exercice secours des pompiers auquel il était invité, que les pompiers avaient une organisation différente de la notre : un pompier gère toute l'équipe depuis l'intérieur, mais le problème est qu'il n'a pas une vision d'ensemble de la situation lui permettant d'être efficace.

L'exercice aura donc lieu le samedi 13 novembre à Pierre-la-Treiche ; il sera déclenché à 12 h et les spéléos seront convoqués pour 13 h 30 sur place, au PC secours.

Le déroulement des opérations sera le suivant : une équipe du GRIMP partira en première urgence faire des recherches aux alentours des grottes, mais ne trouvera pas d'indices. Le préfet décidera alors avec le CTD de déclencher le plan de secours en milieu souterrain. Des équipes mixtes de recherche (pompiers + spéléos) entameront alors les recherches dans toutes les cavités, puis le secours proprement dit aura lieu dans la grotte des Puits.

François BOYETTE s'occupe de contacter le Major Dracassi pour lui faire part de ce scénario et pour régler les problèmes d'intendance. *Christophe PREVOT*, de son côté, va envoyer un courrier à chaque spéléo du département, afin de « mobiliser les troupes ».

1. Bilan 2004 du partenariat avec la DDS-54 et perspectives

Il y a eu relativement peu de sorties réalisées par rapport au nombre de sorties réservées : 7 au printemps et 19 en été. Seulement 3 initiateurs ont encadré ces sorties : *Patrick CARIGI*, *Martial MARTIN* et *Christophe PREVOT*. Il y a eu également des problèmes de communication entre la DDS-54 et les groupes : certains groupes pensaient que leur sortie était annulée alors que ce n'était pas le cas, et vice-versa.

Le plan triennal de partenariat avec la DDS-54 arrive à échéance : le CDS 54 a reçu 2286 € par an pendant 3 ans, ce qui a permis l'achat de matériel (casques et combinaisons essentiellement). La DDS veut se désengager et 2 associations se sont proposées pour reprendre la gestion du dossier, mais elles n'ont pu être départagées, donc il n'y a pas de repreneur et il ne faudra plus espérer de subventionnement de la part de la DDS-54.

2. Etat du budget 2004 et répartition des subventions 2004

Une fois toutes les factures payées et tous les versements reçus, il restera environ 590 € sur le compte courant. Il est à noter que nous n'avons reçu qu'une subvention pour le moment : celle du FNDS (600 €) ; nous attendons la quote-part LISPEL ainsi qu'une subvention du Conseil Général : force est de constater que ces subventions de fonctionnement arrivent toujours très tard dans l'année et que nous fonctionnons quasiment avec une année de décalage...

3. Projet de panneau d'information à Pierre-la-Treiche

Christophe PREVOT souhaiterait que le panneau situé au début du chemin des grottes de Pierre-la-Treiche soit à nouveau un panneau consacré aux grottes, avec une présentation générale de l'histoire des grottes, de la géologie du secteur et de la spéléologie en général. Certains pensent que le travail n'en vaut pas la peine car il risque d'être détérioré assez rapidement ; d'autres sont partants mais il faudrait réfléchir sur le contenu et la conception générale de ce panneau. Affaire à suivre...

5. Interclubs de fin d'année

La fin d'année étant assez chargée, il n'y aura pas d'interclubs au niveau du CDS pour ce dernier trimestre 2004.

6. Nouveaux statuts et nouveau règlement intérieur

Christophe PREVOT a distribué à l'ensemble des membres du Comité Directeur les textes concernant les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur, à soumettre au vote lors de la prochaine AG. Chacun est invité à y réfléchir et le Comité Directeur se réunira le vendredi 3 décembre à 19 h 30 pour débattre de ces textes et préparer l'AG 2005.

7. Informations et questions diverses (JNS 2004, AG 2005, achats SSF-54, memento du dirigeant...)

- Pour les JNS du dimanche 3 octobre, seule l'USAN organise une manifestation : proposer à des groupes de traverser le Spéléodrome de Villers-lès-Nancy.
- La prochaine AG du CDS aura lieu le samedi 29 janvier 2005.
- Le SSF n'a apparemment pas besoin de nouveau matériel pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30, après 2 heures de délibérations.